

## Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 21 décembre 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation1 p. (6r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 21 décembre 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43006>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[21 décembre 1863](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)  
Lieu de destination 2, rue de la Coutellerie, Paris

## Description

Résumé Cantagrel demande les documents utiles à établir l'inventaire des produits Godin-Lemaire qui subsisteront en fin d'année dans les maisons qu'il doit visiter. Godin lui demande ne pas presser l'opération qui devrait avoir lieu seulement lorsque sera édité le tarif de 1864.

## Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#)  
["Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022  
Dernière modification le 26/04/2023

---

Guin le 21 juill 1663

6

Monsieur Langrel

Par cette lettre du 14 Jl vous me demandez  
de vous envoyer les documents nécessaires pour  
procéder à l'entretien des produits de man-  
uine qui resterauturier dans les  
différentes maisons de commerce que vous  
avez à voir. faites attention que je ne  
veuille pas la date de nos articles commer-  
ciaux pour l'envier courante quan-  
t à partir que par un échange est apres  
elle date seulement que vous avez à  
procéder à ce recouvrement, mais en vous  
pouvant aussi au bout de deux mois  
que j'envierai dans ce cas vos remboursements  
qui ne sera pas bon de prêter cette  
opinion, tant en effet que mon nouvau  
tarif ne sera pas en vigueur pour les  
2 commerces rendra sur le pied de l'ancien  
donc pas de perte pour lui. Je m'envierai en  
avertissant bien son affaire faire l'entretien  
chez eux que quand j'aurai leur proposer mes  
nouvelles conditions afin de pouvoir faire en  
même temps la réduction au moins de conditions des  
meilleures affaires entre nous, ne prétend donc  
rien sous ce rapport nos états laisser dans cause  
croable avant d'agir.

Votre obéiss

Gouin